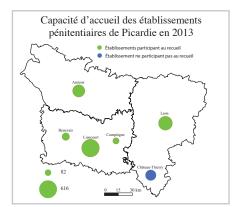
État de santé des personnes entrant en établissement pénitentiaire en Picardie

Caractéristiques sanitaire et sociale en 2013

La loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale a permis de structurer la filière de soins en milieu carcéral. Ainsi, chaque établissement pénitentiaire est lié à un établissement hospitalier qui lui assure la prise en charge sanitaire de ses détenus par le biais des unités de consultation et de soins ambulatoires (Ucsa). Du coup, il devient alors possible d'avoir une connaissance régulière de l'état de santé des personnes arrivant en milieu carcéral. Dans le cadre du partenariat Santé-Justice lancé par la Drass en 1999 et désormais poursuivi par l'ARS, l'OR2S a proposé un système de recueil, à travers la réalisation d'une enquête épidémiologique sur la santé des détenus entrant dans l'un des centres pénitentiaires situés en Picardie, qui permet de faire un état des lieux de l'état de santé. Pré-testé dans les seuls établissements de Beauvais et Compiègne au cours du second semestre 2010 et du premier semestre 2011, le recueil s'est par la suite étendu à l'ensemble des établissements picards, et ce depuis l'année 2012 (à l'exception de Château-Thierry). Il s'inscrit dans la même démarche que deux études réalisées à l'échelle nationale par la Drees en 1997 et 2003 qui avaient permis de quantifier les besoins de soins des détenus.

Comme le souligne la carte ci-dessous, la Picardie compte six établissements pénitentiaires avec des capacités et des régimes d'incarcération différents. En effet, les maisons d'arrêt, reçoivent les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an : celle d'Amiens dispose ainsi d'une capacité d'accueil de 307 places et les nombres de places de Beauvais et de Compiègne sont respectivement de 117 et 82. Les centres pénitentiaires comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent, comme une maison d'arrêt et un centre de détention (orienté vers la resocialisation des personnes détenues présentant les meilleures perspectives de réinsertion). C'est le cas des établissements de Liancourt (616 places) et de Laon (395 places). Le dernier centre pénitentiaire, localisé à Château-Thierry, comprend un centre de détention de 33 places et une maison centrale, destinée aux détenus se voyant infliger les plus lourdes peines, avec une capacité de 101 places.

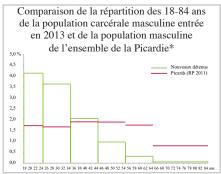


Source : Direction interrégionale des services pénitentiaires

Destinée à tous les détenus entrants, l'enquête mise en place en Picardie repose sur les informations recueillies au sein d'une fiche épidémiologique élaborée par les unités sanitaires. Cette fiche, renseignée par le médecin lors de la visite médicale obligatoire suivant l'incarcération, a fait l'objet d'une saisie par Internet à partir d'une application sécurisée. Elle comprend des informations de natures médicales et sociales. Concernant les établissements, l'année 2013 aura permis le recueil sur l'année entière de quatre d'entre eux, les données du cinquième (Liancourt) n'ayant été recueillies que sur une période d'une demi-année.

En prenant en compte la pondération effectuée pour l'établissement de Liancourt, l'échantillon porte sur 1 896 détenus entrés en établissement pénitentiaire en 2013, soit la moitié des détenus entrants (information transmise par la direction

interrégionale des services pénitentiaires). Il est majoritairement masculin, avec 94,7 % d'hommes, puisque, seuls dans l'échantillon, les établissements d'Amiens et de Beauvais accueillent des femmes. C'est la raison pour laquelle les illustrations, sous forme de graphiques ou de tableaux, ont été effectuées sur la population masculine. Cependant, un *focus* présente la population féminine, avec des résultats à interpréter avec précaution compte tenu des faibles effectifs. En termes démographiques, l'illustration ci-contre montre que la population carcérale masculine des nouveaux entrants est jeune et les détenus ont majoritairement entre 18 et 34 ans avec un âge moyen de 31,8 ans (il est de 32,6 ans pour les femmes).



* Population au RP 2011 des hommes de 18-84 ans de Picardie. Sources : Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S- Insee

SOMMAIRE -

Santé	2	Vie sociale
Dépistages	3	Synthèse
Addictions	3	Enjeux

¹Mouquet Marie-Claude, « La santé à l'entrée en prison : un cumul des facteurs de risque », Études et Résultats n°4, janvier 1999, Drees. Mouquet Marie-Claude, « La santé des personnes entrées en prison en 2003 », Étude et Résultats n°386, mars 2005, Drees.

Santé

Un tiers des entrants prend au moins un traitement, pour un peu plus de la moitié, des soins dentaires sont à programmer

Suite à l'examen clinique d'entrée, les médecins jugent que neuf hommes sur dix (89,8 %) présentent un bon état de santé général parmi ceux pour lesquels cette information est disponible. À l'inverse, 0,6 % est considéré comme étant en mauvaise santé. Ce constat global doit cependant être nuancé par le fait que cette population est jeune en regard de la population générale (cf. page précédente).

Au niveau de la santé bucco-dentaire, des soins dentaires sont à programmer pour 55,1 % des nouveaux entrants, et notamment avec une certaine urgence pour 1,1 %.

D'autre part, un tiers (34,5 %) prend au moins un traitement au moment de l'incarcération et un peu plus d'un quart (27,8 %) est en surcharge pondérale (6,8 % sont obèses).

À l'instar de ce qui peut être observé par ailleurs dans la population générale, la prévalence de la pré-obésité et de l'obésité augmente avec l'âge.

Ces pourcentages sont globalement retrouvés parmi la population féminine, 92,7 % des femmes nouvellement incarcérées étant jugées en bonne santé. Le pourcentage de femmes suivant un traitement médicamenteux (49,2 %) est au-dessus de celui observé chez les hommes.

L'indice de masse corporelle (IMC) est calculé en divisant le poids (en kg) par le carré de la taille (en m²). Une personne dont l'IMC excède 25 kg/m² est considérée en pré-obésité et, à partir de 30 kg/m², comme présentant une obésité.

Une consultation récente chez un médecin pour deux entrants sur trois

Au cours des douze mois précédant leur incarcération, 61,6 % des détenus entrants déclarent avoir consulté au moins une fois un médecin et 13,7 % ont été hospitalisés (hors psychiatrie) sur la même période.

Le pourcentage de femmes ayant vu un médecin au cours des douze derniers mois est de 69,8 %. Un cinquième (20,6 %) des femmes a été hospitalisé.

Une consultation spécialisée en psychiatrie pour plus d'un entrant sur dix

Parmi les hommes, lors de leur arrivée en milieu carcéral, 43,3 % se sont vus prescrire au moins une consultation chez un médecin spécialiste dont 25,2 % en psychiatrie.

Trois nouveaux détenus sur cinq (61,2 %) ont eu au moins une prescription de biologie et, pour 92,2 % d'entre eux, il s'agit d'une ou plusieurs biologie(s) de dépistage (hépatite B, hépatite C, syphilis, VIH).

Parmi la population féminine, une consultation spécialisée a été prescrite à 70,2 % des nouvelles entrantes et 50 % ont eu au moins une prescription de biologie.

Une pathologie somatique pour un entrant sur trois

Les nouveaux détenus de sexe masculin sont 32,9 % à déclarer avoir au moins une pathologie somatique chronique connue. Il est à noter que le nombre de nouveaux détenus atteints d'au moins une pathologie somatique chronique augmente avec l'âge.

Plus de la moitié des femmes (56,9 %) nouvellement incarcérées déclare au moins une pathologie somatique chronique connue.

Un traitement psychiatrique pour un nouveau détenu sur cinq

Concernant les pathologies mentales, 23,1 % des hommes nouvellement détenus ont eu un suivi psychiatrique antérieur et 19,8 % suivent un traitement psychiatrique. La prise d'un traitement psychiatrique augmente avec l'âge et est à son maximum chez les 35-54 ans puis diminue ensuite. Un détenu



Source : Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S-

entrant sur quinze (6,6 %) a déjà été hospitalisé en psychiatrie au cours des douze derniers mois qui ont précédé l'incarcération. Par ailleurs, 7,0 % déclarent avoir fait une tentative de suicide au cours des douze derniers mois.

Le pourcentage de femmes ayant reçu un suivi psychiatrique antérieur est de 15,7 %. Moins d'une femme sur dix (8,8 %) a été hospitalisée en psychiatrie au cours des douze derniers mois qui ont précédé l'incarcération.

Un statut vaccinal plutôt à jour

De l'ordre de quatre détenus sur cinq sont à jour pour le vaccin DTP (78,7 %) et pour le vaccin contre l'hépatite B (81,0 %). Pour les femmes, les pourcentages de vaccination à jour sont respectivement de 70,2 % et 60,0 %.

Administré normalement pendant l'enfance, le rappel du vaccin DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) chez les adultes doit être effectué à 25,45 et 65 ans, puis tous les dix ans le reste de la vie. Le vaccin contre l'hépatite B (VHB) s'administre selon un protocole en trois doses avec une quatrième chez les immunodéprimés et les non-répondeurs (protocole renforcé).

Dépistages

Au moins un test sanguin de dépistage avant l'incarcération pour trois entrants sur cinq

Quel que soit le virus, les dépistages pour l'hépatite B, l'hépatite C, le VIH et la syphilis ont été effectués avant l'incarcération par environ trois cinquièmes des nouveaux détenus de sexe masculin (respectivement 61,8 %, 62,9 %, 62,6 % et 59,6 %).

Les femmes présentent des pourcentages voisins, au dessus des 50 % pour tous ces dépistages.

Dépistages avant l'incarcération des hommes détenus						
Dépistage (%) Positif (nb) Traitement débuté (nb)						
Hépatite B	61,8	5	0			
Hépatite C	62,9	35	7			
VIH	62,6	9	3			
Syphilis	59,6	11	1			

Source: Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S-

Parmi les hommes, 28,6 % des nouveaux entrants âgés de 50 à 74 ans, se sont fait dépister du cancer colorectal par le test Hemoccult® avant leur incarcération.

Parmi les femmes de 50-74 ans nouvellement incarcérées, les deux tiers sont à jour pour leur test Hemoccult®.

Par ailleurs, trois femmes sur cinq (62,9 %) n'ont recours à aucun moyen de contraception (hors préservatif) et deux sur cinq ont déclaré un antécédent d'IVG (43,3 %). Parmi les femmes concernées par le frottis vaginal, trois sur dix sont à jour (32,4 %).

Le dépistage du cancer colorectal par le test Hemoccult® doit être fait tous les deux ans parmi la population concernée (hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans) selon le schéma de dépistage organisé en France (dispositif 2011).

La périodicité du dépistage du cancer du sein par mammographie des femmes âgées de 50 à 74 ans est de deux ans selon le schéma de dépistage organisé en France. Selon les recommandations de la Haute Autorité de santé, un frottis cervico-utérin doit être proposé tous les trois ans chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (dispositif 2011).

Addictions

Plus de cinq entrants sur six fument

Plus de cinq nouveaux détenus de sexe masculin sur six (85,0 %) se déclarent fumeurs lors de la visite médicale suivant l'incarcération; ils sont 12,4 % à se revendiquer non fumeurs et 2,6 % anciens fumeurs. Alors que 28,4 % des nouveaux détenus déclarent ne jamais boire d'alcool, 49,1 % affirment consommer occasionnellement de l'alcool (week-end, fêtes...), 5,0 % en consomment modérément tous les jours (entre un et trois verres par jour) et 17,5 % en font une consommation excessive (plus de trois verres par jour).

Consommation de tabac et d'alcool des hommes détenus						
Consommation de tabac (%)		Consommation d	Consommation d'alcool (%)			
Non fumeurs actuels	12,9	Jamais	28,4			
De 1 à 10 cigarettes/jour	37,5	Occasionnellement	49,1			
De 11 à 20 cigarettes/jour	37,7	3 verres ou moins/jour	5,0			
Plus de 20 cigarettes/jour	11,9	Plus de 3 verres/jour	17,5			

Source : Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S-

La consommation de tabac est légèrement inférieure chez les femmes : 75,0 %. Le pourcentage de femmes consommant de l'alcool est de 44,9 % de manière occasionnelle et de 5,6 % de façon excessive (plus de deux verres par jour).

Un nouveau détenu sur quatre consomme de la drogue de manière régulière avant l'incarcération

Au cours des douze mois précédant leur incarcération, 24,0 % des nouveaux détenus ont déclaré avoir consommé de façon régulière de la drogue et 16,7 % l'avoir fait de façon occasionnelle. Comme le souligne le graphique ci-contre, la drogue la plus consommée de façon régulière ou occasionnelle est le cannabis et ses dérivés (37,2 % de l'ensemble des nouveaux détenus masculins); l'héroïne, la morphine et l'opium apparaissent ensuite mais à un niveau bien inférieur : 10,5 % des hommes déclarent en avoir consommé. La cocaïne et le crack sont consommés par un homme sur seize.

Prendre un traitement de substitution a été déclaré par 16,4 % des hommes détenus (de la Méthadone, dans 57,8 % des cas et du Subutex $\mathbb R$, pour 41,7 %, la part restante prenant les deux). L'échange de seringue a déjà été pratiqué par 2,0 % des détenus et l'échange de paille par 4,1 %.

Les femmes déclarent à hauteur de 17,4 % consommer de la drogue de façon régulière, principalement du cannabis.



Source : Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S-

Un détenu sur vingt consomme de manière excessive du tabac, de l'alcool et de la drogue

Près de neuf nouveaux détenus sur dix (87,8 %) déclarent consommer au moins une substance de façon excessive (fumeur de tabac quotidien, consommateur régulier de drogue ou consommateur de plus de trois verres d'alcool par jour). L'association des trois produits addictifs de façon excessive est retrouvée pour un nouveau détenu sur vingt (5,2 %).

Huit femmes sur dix (80,0 %) déclarent consommer au moins une substance de façon excessive.

Vie sociale

Parmi les hommes, environ deux nouveaux détenus sur cinq (39,3 %) vivaient en couple avant leur incarcération, contre trois sur cinq (60,7 %) qui étaient célibataires. La paternité concerne 49,6 % des détenus, avec des enfants à charge pour deux tiers d'entre eux (65,9 %).

Concernant les femmes, plus de la moitié est célibataire au moment de leur incarcération (56,2 %). Toutefois elles sont sept sur dix à avoir au moins un enfant, plus de huit sur dix les ayant à charge.

Parmi les nouveaux détenus, les hommes ont déclaré à 4,9 % être propriétaires de leur logement. Deux détenus sur cinq (42,3 %) étaient locataires ou en colocation et 39,9 % vivaient chez leur famille. Ce dernier indicateur est à interpréter en tenant compte de la faible moyenne d'âge de la population car, comme le souligne le graphique, la proportion de détenus vivant chez leur famille décroît dans la mesure où l'âge avance. Enfin, 7,6 % vivent de façon précaire (chez des amis, en centre d'hébergement, en caravane...) et 5,3 % sont sans abri.

Parmi les nouveaux entrants, près de neuf hommes sur cinq (89,0 %) déclarent être couverts par un régime de l'Assurance maladie dont 3,5 % disent bénéficier d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD). Plus de trois personnes sur dix (31,3 %) affirment bénéficier de la CMU. Par ailleurs, près de la moitié des nouveaux détenus (47,8 %) déclare percevoir au moins une prestation sociale.

Chez les nouveaux entrants, la population carcérale féminine est pour la grande Source : Enquête en milieu carcéral en Picardie -ARS, OR2S-majorité (80,4 %) couverte par un régime de l'Assurance maladie. Les femmes sont la moitié à percevoir des prestations sociales.

Type de domicile avant l'incarcération des hommes détenus 100 % 80 60 40 20 18-24 ans 25-44 ans 45-54 ans 55 ans et plus Propriétaires Précaires Chez leur famille (Co)locataires ■ Sans abri

majorité (80,4 %) couverte par un régime de l'Assurance maladie. Les femmes sont la moitié à percevoir des prestations sociales.

Plus d'un tiers des hommes détenus était en activité au moment de l'incarcération, dont 24,4 % en CDI (contrat à durée indéterminée),

20,9 % en CDD (contrat à durée déterminée), 27,8 % en intérim et 7,5 % en formation. Trois détenus sur cinq étaient au chômage ou

sans profession. Seulement le quart des femmes était en activité au moment de leur incarcération et sept sur dix au chômage ou sans profession.

Synthèse

À leur entrée en milieu carcéral, si une grande majorité des personnes détenues est jugée en bonne santé, il est à signaler que près d'un tiers des détenus disent présenter une pathologie somatique chronique. Deux personnes détenues sur trois ont vu un médecin en consultation au cours des douze derniers mois précédant leur incarcération. Concernant les conduites addictives, plus de cinq détenus sur six déclarent fumer, un détenu sur six a une consommation excessive d'alcool et près d'un quart déclare avoir consommé de la drogue de façon régulière au cours des douze mois précédant l'incarcération. Les dépistages sérologiques sont plutôt bien réalisés avant l'incarcération; il concerne plus de la moitié de la population carcérale. Sur le plan social, leur situation est difficile. Ainsi, presque une personne sur dix vivait dans un logement précaire avant son incarcération et plus de la moitié était au chômage ou sans profession.

Enjeux

Disposer d'un système pérenne et exhaustif d'un recueil des données issues des déclarations des personnes détenues tel est l'objet du dispositif picard. Il aborde divers aspects tels que la vie sociale et les conduites addictives ; il repose sur l'examen médical obligatoire réalisé lors de l'entrée en détention. Il permet de développer des axes de prise en charge et de prévention adaptés à la situation sanitaire et sociale des personnes détenues en Picardie.

Ce document a été imprimé en 200 exemplaires en mai 2015.

Il a été rédigé par Salah Zerkly, Céline Thienpont, Émilie Fauchille, Nadège Thomas, Alain Trugeon (OR2S), René Faure, Audrey Joly et Charlotte Kovar (ARS), Kaissa Azzam (CH Philippe Pinel), Marie-Pierre Bauzin (CH Philippe Pinel), Frédéric Belot (CH Beauvais), Muriel Boudigou (CHU Amiens et CH Philippe Pinel), Vincent Breme (CHI Clermont), Jérôme Dulot (CHU Amiens), Didier Fremaux (CH Philippe Pinel).

Il a été mis en page par Sylvie Bonin (OR2S).

Les auteurs tiennent à remercier les établissements pénitentiaires de Picardie. En effet, il repose aussi sur le recueil effectué par le personnel médical des établissements.

Agence régionale de santé de Picardie

52 rue Daire - 80037 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 97 09 70 - Site internet : www.ars.picardie.sante.fr

Observatoire régional de la santé et du social de Picardie

Faculté de médecine 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1 - Tél: 03 22 82 77 24 - Site internet: www.or2s.fr























